

Séance du 15 janvier 2021

**L'an deux mille vingt-et-un
Le quinze du mois de janvier à 20 heures 30**

Les membres du conseil municipal de la commune de VOUHARTE se sont réunis à la mairie en séance à huis clos, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : M. Frédéric BASSET, M. Jacques MAGNANT, M. Michel PELISSIER, Mme Béatrice FETIS, Mme Marie-Sophie LESCURE, Mme Angélique LEVEQUE, M. Cédric MASFRAND, M. Éric CABALLERO, M. Emmanuel PENOUTY, M. Luc VALLEE, M. Xavier MOINARD

Étaient absents :

Mr MOINARD Xavier a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 11

Date de la convocation : 11 janvier 2021

M. le maire rappelle les mesures qui sont à respecter durant la période de confinement et les précautions qui sont à prendre pour que la séance ait lieu (mise à disposition : d'une solution hydro alcoolique, des serviettes jetables, des masques de protection et respecter une distance de séparation des personnes d'au moins 1 mètre).

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2020. Le procès-verbal du vendredi 11 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Rajout d'une délibération à l'ordre du jour

- Restauration des façades de l'Eglise - Tranche optionnelle 2 - Plan de financement

2021-01-01 Arrêt de la régie de recette concernant la vente du livre écrit par Peta Guillebaud « La Voix des Anciens »

Monsieur le Maire expose :

- Considérant que la régie n'est plus indispensable vu le faible nombre de livre vendu depuis 6 mois.
- Vu le code général des collectivités territoriales en ses articles R-1617-1 à 18 ;
- Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- Vu le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le code général des collectivités territoriales et complétant le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- Vu l'instruction ministérielle codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;
- Vu l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

- Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;
- Vu la délibération du 24 avril 2019 autorisant la création de la régie de recettes pour la vente du livre écrit par Peta Guillebaud « La Voix des Anciens »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Article 1 :

La suppression de la régie recettes

Article 2 :

La suppression de cette régie prendra effet dès le 01 janvier 2021.

Article 3 :

Toutes les recettes dues à la vente des livres feront à compter du 01 janvier 2021 l'objet d'un titre de recette.

Article 4 :

Le Maire et le comptable du Trésor auprès de la commune sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et au suppléant.

2021-01-02 Restauration des façades de l'Eglise - Tranche optionnelle 2

Plan de financement

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le chiffrage du projet de restauration de l'Eglise Notre-Dame de VOUHARTE – Tranche optionnelle 2.

Le financement du projet qui va être réalisé à partir du 1^{ème} semestre 2021 est de 86 000 € HT ou 103 200 € TTC.

Financiers	Montants
ETAT	
DRAC	17 200.00 €
DEPARTEMENT	
Département	17 200.00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES	
CDC Cœur de Charente	8 600.00 €
TOTAL SUBVENTIONS	
	43 000.00 €
AUTOFINANCEMENT	
Autofinancement	43 000.00 €

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le tableau relatif au financement du projet de restauration des façades de l'Eglise pour la tranche optionnelle 2 et lui soumet l'adoption de l'opération et les modalités de financement.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents d'adopter l'opération de restauration des façades de l'Eglise pour la tranche optionnelle 2 ainsi que les modalités de financement.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Tracteur :**

Les devis des trois entreprises ont été reçus. Des demandes complémentaires ont été faites. Le deuxième adjoint ainsi que l'employé communal sont allés voir les différents tracteurs.

Les banques ont été sollicités : caisse d'épargne, crédit mutuel et crédit agricole.

- **Local multiple :**

Les plans d'état des lieux ainsi que les plans du projet ont été réalisés par Mr RAMPNOUX (Architecte). Le conseil a pris connaissance des plans. Les plans seront envoyés à l'ABF pour avis avant le dépôt de la déclaration préalable.

- **Grange des Sablons :**

Les travaux du parking ont été commencés. Le devis pour les plantations est en cours. Voir au printemps pour faire une clôture en ganivelle.

- Subvention aux associations :

Le conseil municipal va revoir le montant ainsi que la liste des associations subventionnées.

- Subventions associations :

A compter de 2021, le bilan annuel des associations communales sera demandé avant d'accorder une subvention.

- Bilan coup de pouce CDC Cœur de Charente :

Le gérant du Relais des Iles a bénéficié de ce coup de pouce de la CDC a hauteur de 1 000 €.

- Commission PETR :

Mr MOINARD s'est proposé pour être délégué aux différentes commissions.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00.

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS

N° de la délibération	OBJET
2021-01-01	Arrêt de la régie de recette concernant la vente du livre écrit par Peta Guillebaud « La Voix des Anciens »
2021-01-02	Restauration des façades de l'Eglise - Tranche optionnelle 2 Plan de financement

TABLEAU DES SIGNATURES

NOM Prénom	Signature
M. Frédéric BASSET, Maire	
M. Jacques MAGNANT, Adjoint	
M. Michel PELISSIER, Adjoint	
M. Éric CABALLERO	
Mme Béatrice FETIS	
Mme Marie-Sophie LESCURE	
Mme Angélique LEVEQUE	
M. Cédric MASFRAND	
M. Xavier MOINARD	
M. Emmanuel PENOUTY	
M. Luc VALLEE	